



## APPEL À PROJETS 2020

# be circular – be brussels

PROJET :

*(définir le nom ou l'acronyme du projet)*

Un accompagnement de votre projet est obligatoire **dès** la candidature. Contactez le plus tôt possible (**et avant le 17/04/2020**) Anne-Laure Maerckx de Cenergie par téléphone (02/513 96 13) ou par mail ([anne\\_laure.maerckx@cenergie.be](mailto:anne_laure.maerckx@cenergie.be)).

Cadre réservé à l'Administration

Date de réception :

N° de projet :

**À COMPLÉTER ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT  
AVANT 12H LE 15 MAI 2020.**

Pour la forme : voir le point processus de participation du règlement

**Attention :** N'oubliez pas de vérifier que vous disposez bien de la dernière version du règlement et du formulaire en vous rendant sur :

[www.circulareconomy.brussels](http://www.circulareconomy.brussels)

Appel à projets « be circular – be Brussels » 2020 | Formulaire pour la catégorie *chantiers circulaires*

Avant d'aller plus loin, vérifiez le respect des conditions d'éligibilité du porteur du projet et du projet ([voir Règlement](#)).

#### Conditions d'éligibilité du porteur de projet

Ok

Pas d'application

1. **Numéro d'entreprise**
2. **Siège d'exploitation en RBC**
3. **Autonomie** vis à vis des pouvoirs publics

#### Conditions d'éligibilité du projet

Ok

Pas d'application

1. Projet **réalisé en Région de Bruxelles-Capitale**
2. Projet **non mis en œuvre** à la date du lancement de l'appel à projets (20/02/2020)
3. Activités économiques non financées par la Région ou autres pouvoirs subsidants (**Double subventionnement**)
4. Projet introduit dans les **délais et formes requises**
5. Projet qui n'est pas financé dans le cadre des mesures/actions du **PREC**
6. Projet ne concerne pas de l'**accompagnement à l'entrepreneuriat circulaire**
7. Projet non considéré comme projet **de Recherche et développement**
8. Projet non concerné par la **production agricole sur sol ou hors sol**

## Commentaires

## PARTIE I : IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

---

### 1. Coordonnées du porteur de projet

**Raison sociale** (personne morale) /  
**Identité** (entreprise personne physique)

---

**Statut juridique** si personne morale

---

**Activités courantes, objet social**

---

Lien url vers les statuts au Moniteur belge

---

**N° d'entreprise**

---

<b>Assujetti TVA ?</b>	Oui	Non
------------------------	-----	-----

**Date de constitution**

<b>Taille/typologie</b>	Indépendant	TPE	PME	Grande Entreprise
-------------------------	-------------	-----	-----	-------------------

### Siège social

Rue

---

N° Bte

---

Code postal Localité Pays

---

## Siège d'exploitation (si différent du siège sociale)

Rue

---

N°

Bte

---

Code postal

Localité

Pays

---

## Site Web

---

## Coordonnées bancaires du porteur de projet

N° Compte (IBAN)

BIC

---

## 2. Coordonnées de la personne habilitée à engager juridiquement le porteur de projet

Mr

Mme

Nom

Prénom

---

Fonction

---

Email

Tel

---

La correspondance se fera **par e-mail**, sauf si vous cochez cette case

Courrier postal

---

### 3. Coordonnées de la personne de contact (si différent du point précédent)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom	Prénom
Fonction	
Email	Tel
La correspondance se fera <b>par e-mail</b> , sauf si vous cochez cette case <input type="checkbox"/> Courrier postal <input type="checkbox"/>	

### 4. Entreprise sociale et/ou coopérative

Le porteur de projet est-il une entreprise sociale et/ou une coopérative souhaitant exploiter les taux de subsidiation préférentiels ?

Oui

Non

Si la réponse est oui, veuillez le démontrer ([voir le document Conditions administratives et obligations parmi les documents utiles](#)).

## 5. Partenaires

La réalisation de votre projet repose-t-elle sur un partenariat avec un ou plusieurs acteurs économiques ?

Oui

Non

*Si c'est la réponse est oui, décrivez brièvement les modalités et les objectifs du partenariat.  
Veuillez également préciser si le partenariat est indispensable à la réalisation de votre projet.*

*Identifiez vos partenaires dans le tableau ci-dessous et précisez si vos partenaires répondent également à cet appel à projets (afin que les projets puissent être évalués conjointement).*

### Partenaire A

**Raison sociale** (personne morale) /

**Identité** (personne physique)

---

**Statut juridique** si personne morale

---

**N° d'entreprise**

---

**Le partenaire dépose aussi un dossier ?**

Oui

Non

---

### Partenaire B

**Raison sociale** (personne morale) /

**Identité** (personne physique)

---

**Statut juridique** si personne morale

---

**N° d'entreprise**

---

**Le partenaire dépose aussi un dossier ?**

Oui

Non

---

## Partenaire C

**Raison sociale** (personne morale) /

**Identité** (personne physique)

---

**Statut juridique** si personne morale

---

**N° d'entreprise**

---

**Le partenaire dépose aussi un dossier ?**

Oui

Non

---

## Partenaire D

**Raison sociale** (personne morale) /

**Identité** (personne physique)

---

**Statut juridique** si personne morale

---

**N° d'entreprise**

---

**Le partenaire dépose aussi un dossier ?**

Oui

Non

---

## 6. Lauréats appels à projets éditions précédentes

*La demande concerne-t-elle une seconde étape d'un projet lauréat de l'appel à projets « be circular – be brussels » édition 2016, 2017, 2018 ou 2019 ?*

*Point d'attention sur la réglementation des aides d'États dites de Minimis (voir le document Conditions administratives et obligations).*

Oui

Non

*Si la réponse est oui :*

*Démontrez les premiers résultats positifs dans la mise en œuvre du projet soutenu.*

*Démontrez la pertinence d'un soutien financier en année 2<sup>1</sup>.*

*Démontrez la pertinence du niveau du soutien financier demandé (dégressif ou non par rapport à l'année 1<sup>2</sup>).*

---

<sup>1</sup> L'année 2 ne peut débuter avant la clôture du subside en cours pour l'année 1

<sup>2</sup> L'année 1 correspond à la période de référence du subside en cours tel que défini dans la convention.

## PARTIE II : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

---

*Décrivez votre projet de manière percutante (pitch) en 500 caractères.*

*« Ce court texte doit permettre au jury de comprendre rapidement le projet ».*

## PARTIE III : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

La description détaillée du projet vise à démontrer en quoi le projet entre en adéquation avec les principes de l'économie circulaire, appliqués au secteur de la construction. Il n'est pas obligatoire que toutes les thématiques abordées ci-dessous soient rencontrées, donc il n'est pas obligatoire de remplir toutes les cases. L'évaluation des projets se fera néanmoins en fonction de l'étendue des thématiques abordées dans le projet et de la manière dont ces thématiques ont été traitées.

### 1. L'utilisation rationnelle des ressources

Cette partie a pour objectif d'évaluer en quoi le projet répond aux 3 premiers critères de l'appel à projets qui sont :

- **l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet** (dont le caractère innovant par rapport à ce qui se fait généralement sur le marché bruxellois),
- **l'impact environnemental du projet**
- et **sa faisabilité technico-économique**.

Dans cette partie, il est demandé de décrire les mesures qui favorisent une bonne gestion des ressources matérielles.

#### 1.1. Gestion durable des flux de matériaux entrants et sortants pendant les travaux

Cette partie a pour objectif de décrire les mesures qui permettent de réduire les flux de matériaux entrants et sortants du projet.

##### 1.1.1. Maintien du bâti existant

###### 1.1.1.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

Comment le projet favorise-t-il le maintien du bâti existant ?

*Pour favoriser la lisibilité du présent formulaire, les cases à remplir ont volontairement été prévues de petite taille. La quantité d'informations transmises est libre, mais plus les descriptions seront détaillées, mieux ces informations pourront être prises en compte dans l'évaluation des projets. Les cases s'agrandissent automatiquement en fonction de la quantité d'informations transmises.*

*Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où la démolition d'éléments existants est favorisée, quelles sont les **solutions techniques** prévues dans le projet pour permettre et favoriser le maintien du bâti existant ?*

### 1.1.1.2. **Impact environnemental**

Pouvez-vous estimer la **quantité** de matériaux ou de déchets qui sera économisée grâce à l'application de la stratégie du maintien du bâti existant ? Quelle est-elle ?

### 1.1.1.3. **Faisabilité technico-économique**

Le maintien du bâti existant implique-t-il dans votre projet un surcoût par rapport à une mise en œuvre 'classique', où la démolition d'éléments existants est favorisée (surcoût lié par exemple à la remise en état, la restauration, le temps de démontage/remontage des éléments maintenus, etc.) ? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, le maintien du bâti existant entraîne-t-il une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' (économie grâce, par exemple, à la mise en œuvre de moins de matériaux neufs, à l'évacuation de moins de déchets, etc.) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

## 1.1.2. **Réemploi des matériaux**

### 1.1.2.1. **Adéquation aux objectifs de l'appel à projet**

Un audit préalable ou un inventaire pré-démolition a-t-il été réalisé pour votre projet ?  
Si non, est-il prévu d'en réaliser un ?

! *Si oui, l'inventaire est à joindre en annexe.*

Quels matériaux du projet sont des matériaux de réemploi in situ<sup>3</sup> ?

Quels matériaux du projet sont des matériaux de réemploi entrants<sup>4</sup> ?

Quels matériaux du projet sont prévus pour le réemploi hors site<sup>5</sup> ?

Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où le recours aux matériaux neufs est favorisé, quelles sont les **mesures organisationnelles** (organisation du chantier, organisation de l'équipe, relations avec les partenaires,...) ou **méthodologiques** (outils et méthodes utilisés, formations à la déconstruction,...) prévues dans le projet pour permettre et favoriser le réemploi ?

---

<sup>3</sup> Réemploi in situ = réemploi de matériaux initialement présents sur site

<sup>4</sup> Réemploi entrant = réemploi de matériaux provenant d'autres sources que le chantier même. A ne pas confondre avec les matériaux entrants neufs, qui peuvent être issus du recyclage.

<sup>5</sup> Réemploi hors site = réemploi de matériaux en provenance du chantier vers d'autres projets.

Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où le recours aux matériaux neufs est favorisé, quelles sont les **solutions techniques** prévues dans le projet pour permettre et favoriser le réemploi ? (par exemple : test grandeur nature de démontage des éléments, tests de préparation au réemploi,...)

### 1.1.2.2. *Impact environnemental*

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **matériaux neufs** qui a été évitée grâce au recours **aux matériaux de réemploi entrants** ? Si oui, quelle est-elle ?

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **déchets** qui a été évitée grâce au **réemploi possible des matériaux sortants** ? Si oui, quelle est-elle ?

### 1.1.2.3. *Faisabilité technico-économique*

Le réemploi in situ et hors site implique-t-il dans votre projet un surcoût par rapport à une mise en œuvre 'classique' (surcoût lié par exemple au temps de démontage, aux éventuels coûts de stockage, etc.) ? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, le réemploi in situ et hors site implique-t-il dans votre projet une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' (économie grâce, par exemple, à la mise en œuvre de moins de matériaux neufs, à l'évacuation de moins de déchets, etc.) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

### 1.1.3. Prévention et gestion des déchets de chantier

#### 1.1.3.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

Outre le maintien du bâti existant et le réemploi de matériaux, y a-t-il d'autres mesures qui permettent de réduire la quantité de déchets de chantier ?

Quelles sont les **mesures organisationnelles** prévues sur chantier pour permettre une gestion optimale des déchets de chantier (par exemple : l'organisation du tri des déchets de chantier, la présence d'ouvriers dédiés à ce travail, etc.) ?

Quelles sont les **solutions techniques** ou **organisationnelles** prévues dans le projet pour réduire les nuisances de chantier liées à l'évacuation des déchets ?

#### 1.1.3.2. Impact environnemental

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **déchets** qui a été évitée grâce à l'application des mesures identifiées au point précédent ?

### **1.1.3.3. *Faisabilité technico-économique***

La gestion optimisée des déchets de chantier implique-t-elle dans votre projet un surcoût par rapport à une gestion des déchets 'classique' (surcout lié par exemple au temps lié au tri, à la location d'emplacements pour permettre le tri, etc.)? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, la gestion optimisée des déchets de chantier implique-t-il dans votre projet une économie par rapport à une gestion des déchets 'classique' (économie liée, par exemple, à la diminution des transports des déchets) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

### **1.1.4. Mise en œuvre de matériaux recyclés et/ou recyclables**

#### **1.1.4.1. *Adéquation aux objectifs de l'appel à projet***

Sur quels critères le choix des matériaux neufs s'est-il basé ? Une attention particulière a-t-elle été portée quant à la provenance et à la fin de vie des matériaux choisis ?

#### **1.1.4.2. *Impact environnemental***

En quoi les matériaux neufs choisis répondent-ils à l'objectif de limiter au maximum l'impact environnemental des matériaux neufs mis en œuvre ?

#### 1.1.4.3. **Faisabilité technico-économique**

Quels sont les moyens techniques prévus pour permettre la mise en œuvre de matériaux recyclés et/ou recyclables ?

#### 1.1.5. **Autre : ...**

Y-a-t-il d'autres mesures qui permettent de réduire les flux de matériaux entrants et sortants du projet ?  
Si oui, lesquelles ?

Pourriez-vous expliquer en quoi ces mesures supplémentaires répondent aux 3 premiers critères de l'appel à projets, qui sont l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet, l'impact environnemental et la faisabilité technico-économique ?

## 1.2. Conception optimisée en vue de limiter le recours aux matériaux neufs pendant la durée de vie du bâtiment

### 1.2.1. Application du principe de hiérarchie constructive - adaptabilité du bâtiment - démontabilité des éléments de construction

#### 1.2.1.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

La structure, l'enveloppe, les aménagements intérieurs et les techniques sont-ils indépendants les uns des autres ? En d'autres mots, le projet a-t-il été conçu suivant les principes d'hiérarchie constructive ? Quelles solutions techniques sont prévues pour permettre l'indépendance de ces couches ?

Le projet est-il conçu de manière à permettre une modification future du zonage (et donc l'organisation des espaces) dans le bâtiment ? (Par exemple : cloisons démontables, amovibles, tracé des techniques,...)

Le projet est-il conçu de manière à permettre une modification future de la fonction des locaux ou du bâtiment ? (adaptabilité des plans, des techniques,...)

### 1.2.1.2. **Impact environnemental**

Pouvez-vous indiquer quels matériaux sont démontables, et donc potentiellement réutilisables lors d'une rénovation future du bâtiment ?

### 1.2.1.3. **Faisabilité technico-économique**

La conception adaptable de votre projet et l'application du principe de hiérarchie constructive impliquent-ils un surcoût par rapport à une conception 'classique' ?  
Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

La mise en œuvre de systèmes permettant l'adaptabilité future de votre projet et l'indépendance des couches constructives implique-t-elle une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' ?  
Quelle est l'estimation de cette économie ?

### 1.2.2. Autre : ...

Y-a-t-il d'autres mesures qui permettent d'allonger la durée de vie du bâtiment ? Si oui, lesquelles ?

Pourriez-vous expliquer en quoi ces mesures supplémentaires répondent aux 3 premiers critères de l'appel à projets, qui sont l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet, l'impact environnemental et la faisabilité technico-économique ?

## 2. Gestion des ressources humaines

Cette partie a pour objectif de décrire les mesures du projet qui favorisent une meilleure gestion des ressources humaines ainsi que le potentiel de création de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles Capitale. Il s'agit donc d'évaluer le projet au travers du 4<sup>ème</sup> critère de l'appel à projets.

### 2.1. Gestion d'entreprise

#### 2.1.1. Gestion intégrée de l'équipe (bouwteam)

Une gestion intégrée de l'équipe est-elle appliquée dans votre projet ?

Par rapport à une gestion d'équipe 'classique', quelles sont les mesures organisationnelles ou méthodologiques prévues dans le projet pour améliorer la qualité des transferts d'information entre les différentes parties prenantes ?

### 2.1.2. Innovation de l'entreprise

En quoi le projet permet-il de développer l'innovation dans l'entreprise ? Ce caractère innovant peut notamment se retrouver dans des solutions que vous avez déjà développées et qui sont généralisables à des bâtiments de dimensions (échelle) ou de types différents, ou dans des modèles économiques innovants mis en œuvre sur chantier (business models ou modèles de financement).

## 2.2. Potentiel de création de valeur économique et d'emplois

### 2.2.1. Formation de la main d'œuvre

Quelles sont les nouvelles compétences/spécialisations qui devront être acquises dans le cadre du projet ?

Est-il prévu d'acquérir ces compétences en formant de la main d'œuvre ?  
Un plan de formations est-il mis en place ?

Combien de personnes seront formées ? Pour quelles compétences ?

### **2.2.2. Recours à la main d'œuvre locale et création d'emplois**

Le projet permet-il une valorisation du savoir-faire local (en travaillant par exemple avec des sociétés bruxelloises, en circuits courts, en privilégiant les emplois locaux, etc.) ?

Des emplois sont-ils créés dans le cadre du projet ? Et à long terme ? Combien ?

### **2.2.3. Recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP)**

Le recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) est-il envisagé ? Si oui, lesquelles, et pour quels postes ?

### **2.2.4. Création de synergies/partenariats entre chantiers et entreprises**

Des synergies/partenariats entre chantiers et entreprises ont-ils été développés dans le cadre du projet ? Si oui, lesquels ?

### 2.3. Autre : ...

D'autres mesures permettent-elles de créer un potentiel de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale?

## 3. Budget prévisionnel du projet

Détaillez le budget prévisionnel du projet. Le budget prévisionnel doit comprendre des estimations de l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la réalisation du projet. Ces estimations doivent être, tant que possible, précises, raisonnables et actualisées.

! *Veillez compléter la feuille 'Budget' de l'annexe BudgetRH*

! *Reportez ci-dessous le montant total du budget demandé dans le cadre de l'appel à projet (€ TTC) :*

## 4. Equipe de projet

Décrivez la composition de l'équipe du projet à l'aide du tableau RH

! *Veillez compléter la feuille 'Ressources Humaines' de l'annexe BudgetRH*

## 5. Timing prévisionnel du projet

Nous attirons votre attention sur le fait que cette période correspondra à la période de référence pour la convention ainsi qu'à la période de couverture des pièces justificatives.

Date de début

Date de fin

Dans le cas où votre projet devrait démarrer avant la date de proclamation des lauréats (et donc la signature de la convention), veuillez argumenter cette nécessité :



## PARTIE V : TEST EGALITE DES CHANCES

### **A compléter uniquement si votre demande de subvention est supérieure à 30.000 EUR.**

Dans l'hypothèse où les Cabinets ministériels et/ou le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale valide la présente demande, le subside qui vous sera octroyé devra être soumis au test « Egalité des Chances ». Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, ce test doit obligatoirement être complété pour tous les projets d'arrêtés visant l'attribution d'une subvention dont le montant dépasse les 30.000 EUR.

Le test « Egalité des chances » est un nouvel outil mis en place par la Région afin de vérifier l'impact des mesures politiques sur différents groupes de la population dont la situation et les besoins spécifiques ne sont parfois pas pris en compte.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter les liens suivants:

<http://equal.brussels/equal.brussels-a-presente-son-test-egalite-des-chances->

<http://test.equal.brussels/>

Afin de nous aider à compléter le test au mieux, veuillez répondre aux questions suivantes de façon la plus claire et synthétique possible. Aidez-vous au besoin de la fiche jointe à ce formulaire, reprenant les définitions de chaque critère.

### **Avez-vous, dans la construction de votre projet, pris en compte son impact sur un (ou plusieurs) des critères suivants ?**

*Cochez la case chaque fois que l'impact a été pris en compte.*

Le genre

Le handicap

L'origine ethnique et culturelle

L'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre

L'origine et la situation sociale

**Pour chaque critère où vous avez coché la case, expliquez :**

*Comment avez-vous identifié les problématiques ou spécificités auxquelles peuvent être confrontées les personnes sur base de l'un ou plusieurs de ces critères ?*

*Citez les spécificités et/ou problématiques identifiées pour chaque critère coché.*

*Expliquez comment vous en avez tenu compte, ou mentionnez les phases (préparation, mise en œuvre évaluation) de votre projet qui prennent en compte les problématiques et les spécificités liées à chaque critère coché.*

**Comment évaluez-vous l'impact de votre projet sur ce(s) critère(s) ?**

*Évaluez l'impact de votre projet : positif, neutre, ou négatif.*

*Mentionnez les sources que vous utilisez pour évaluer l'impact de votre projet : statistiques, recherches, documents de référence, institutions et personnes de référence, etc.*

**Pour chaque critère où vous n'avez pas coché la case, expliquez :**

De quoi avez-vous besoin pour prendre en compte les spécificités ou problématiques liées à ce(s) critère(s) ?

Précisez les difficultés rencontrées pour chaque critère non coché.

Envisagez-vous de prendre en compte ces problématiques dans le futur ?

Par exemple, dans une phase ultérieure de votre projet ; le cas échéant, explicitez de quelle manière.

## PARTIE VI : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 1. Aides publiques

Par l'introduction de ce formulaire, le porteur de projet reconnaît que le montant de la subvention demandée ne porte pas le montant des aides de minimis éventuellement déjà accordées, à un montant supérieur à 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

Veuillez fournir une liste complète de toutes les aides publiques que vous avez obtenues ou sollicitées au cours des trois derniers exercices fiscaux.

**Veuillez compléter la feuille Aides d'états de l'[annexe BudgetRH](#)**

### 2. Annexes à joindre au formulaire

Par l'introduction de ce formulaire, vous, l'organisme demandeur, informez l'administration du fait que vous êtes ou n'êtes pas soumis à la législation sur les marchés publics.

Veuillez compléter et signer l'[annexe « Marchés publics »](#).

### 3. Annexes à joindre au formulaire

	Nombre
Une copie des statuts s'ils ne sont pas accessibles sur le site du Moniteur belge	
Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe)	
Le tableau BudgetRH avec tous ses onglets complétés (budget, RH, Aides d'Etat)	
Les comptes et le bilan les plus récents (ou le lien vers la centrale des bilans)	
Les documents graphiques permettant la compréhension du projet de construction (plans, coupes, élévations, vues 3D,...)	
Annexe « marchés publics »	
Autres	

## 4. Déclaration sur l'honneur et signature

- Je déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont correctes, sincères, véritables et autorise l'administration compétente à le vérifier sur place.
- Je déclare respecter les conditions d'éligibilités telles que mentionnées dans le Règlement.
- Je déclare avoir pris connaissance des articles 92 à 95 de l'ordonnance organique du 23.02.2006, relatifs au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ([http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006022346&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006022346&table_name=loi)) et de la loi du 17.06.2016 relative aux marchés publics ([http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2016061719](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2016061719)).
- Je déclare sur l'honneur que les pièces justificatives, que je présenterai pour justifier l'utilisation de la subvention octroyée, ne seront pas réutilisées dans le cadre de la justification d'autres subventions.
- Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat (Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis; <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R1407&from=FR>)
- En conséquence, par l'introduction de cette demande de subvention, je reconnais que le montant de la subvention demandée ne porte pas le montant des aides de minimis qui m'ont éventuellement déjà été accordées, à un montant supérieur à 200.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux.
- Je m'engage à assurer la communication externe (site internet, documents de promotion, etc.) de l'action subventionnée en version bilingue français-néerlandais en y mentionnant la stratégie « be circular - be brussels » et la mention « avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale — met de steun van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » et en y apposant leur logo de façon visible.

Le logo la Région de Bruxelles-Capitale est téléchargeable via le lien <http://be.brussels/a-propos-de-la-region/charte-graphique-de-la-region-de-bruxelles-capitale> de même que le logo de « be circular - be brussels » est téléchargeable sur le site <http://www.circulareconomy.brussels/>

- En cas de fausse déclaration, je reste le seul responsable.

Fait \_\_\_\_\_ à le \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Lu et approuvé,

Signature

En cas de difficultés pour signer électroniquement ce formulaire, vous pouvez utiliser le service <http://sign.belgium.be/> La signature qui est réalisée de cette manière est légalement assimilée à une signature manuscrite.